



## Aménagement de poste caduc

-----  
Par JCJCJCJC

Bonjour,  
J'ai bénéficié d'un aménagement de poste en raison de mon handicap.  
Le chef de service me dit que l'aménagement est caduc compte tenu du changement de médecine du travail.  
Es ce que c'est exacte ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Je ne vois pas bien le rapport, même si votre aménagement de poste peut être remis en question par rapport à l'évolution de votre état de santé ( par un medecin du travail) mais aussi par rapport aux besoins de l'entreprise .

Prenez rendez vous avec le service de medecine du travail ( = à vottre initiative) et amenez lui des comptes rendus récents qui motivent toujours un poste aménagé .

Vous travaillez dans le secteur privé ?

-----  
Par JCJCJCJC

Merci pour la réponse.  
JC Association Aurore.